

DÉCISION DU MAIRE

Décision N°72-2023	<p>MOYENS GENERAUX MARCHES PUBLICS DE PRESTATIONS DE SERVICE</p> <p>Marché d'assurance dommages ouvrage du gymnase de la Blairie ▪ Avenant de transfert concernant le marché public n° 07-2020 confié à la SMACL ASSURANCES - NIORT (79)</p>
-------------------------------	--

Le Maire,

VU le Code de la commande publique ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la Délibération du Conseil Municipal en date du 9 juillet 2020, portant délégation du Conseil Municipal au Maire en termes de « marchés publics », en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la Décision n° 72-2021 en date du 26 mai 2021, attribuant le marché n° 07-2020 d'assurance dommages ouvrage du gymnase de la Blairie, à la SMACL ASSURANCES, 141 Avenue Salvador Allende, 79031 NIORT Cedex 9 ;

Vu le mail de la SMACL ASSURANCES, en date du 24 mai 2023, nous informant de la fusion-absorption de la SMACL ASSURANCES par la SMACL ASSURANCES SA ;

CONSIDERANT la nécessité de transférer le marché d'assurance dommages ouvrage du gymnase de la Blairie, à la SMACL ASSURANCES SA, 141 Avenue Salvador Allende, 79031 NIORT Cedex 9 ;

CONSIDERANT l'ensemble du dossier ;

Prend la décision suivante :

- Article 1. **ARRÊTE** la passation d'un avenant de transfert des droits et des obligations du marché d'assurance dommages ouvrage du gymnase de la Blairie, de la SMACL ASSURANCES, à la SMACL ASSURANCES SA, 141 Avenue Salvador Allende, 79031 NIORT Cedex 9.
- Article 2. **CHARGE** le Pôle "Moyens Généraux", les Services Techniques, Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Trésorière municipale de l'exécution de la présente Décision qui sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.
- Article 3. Communication en sera faite lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Clisson, le 27 juin 2023

Par délégation du Conseil Municipal,

Xavier Bonnet

Maire

Décision transmise à la Préfecture

le **29 JUN 2023**

Affichée

le **30 JUN 2023**



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Marché d'assurance dommages ouvrage du gymnase de la Blairie - Avenant de transfert concernant le marché public 07-2020 confié à la SMACL ASSURANCES-NIORT (79)

Date de transmission de l'acte 29/06/2023

Date de réception de l'accusé 29/06/2023

de réception :

Numéro de l'acte : DEC72-2023 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 044-214400434-20230627-DEC72-2023-CC

Date de décision : 27/06/2023

Acte transmis par : Florence GROLIER

Nature de l'acte : Contrats conventions et avenants

Matière de l'acte :
1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.8. Avenants